

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
communautaire de la Communauté de communes**

Larzac et vallées

**DEPARTEMENT
DE
L'AVEYRON**

SEANCE DU 15 AVRIL 2025 / 1-2-3-1

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
31	20	26

Date de la convocation : 8 avril 2025
Date d'affichage : 9 avril 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
Le 15 avril 2025 à 18h00

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe LABORIE, Président

Présents titulaires : Sabine AUSSEL, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Richard FIOL, Anne-Marie FRENEHARD, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Nicolas MURET, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, François RODRIGUEZ, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL.

Pouvoirs : Stéphanie ANDRIEU à Yves MALRIC, Thierry CADENET à Richard FIOL, Claudine DELACROIX-PAGES à Nicolas MURET, Lucien MOULIERES à Christophe LABORIE, Philippe MURATET à François RODRIGUEZ, Jérôme THIBAULT-LAURENT à Martine RODRIGUEZ.

Absents : Jean-Michel DAUMAS, Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBIAU, Aurélie MASSON.

Secrétaire de séance : Yves MALRIC

Versement au Budget Office de tourisme 2025

A l'issue du vote du Budget Primitif, Mr Richard FIOL rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2015, l'Office de Tourisme est un Service Public Administratif.

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement touristique, la Communauté de Communes abonde au budget de l'Office de Tourisme.

Au titre de 2025, Mr Richard FIOL indique que le montant affecté au budget primitif Office de Tourisme sur le budget de la CCLV compte 65736211 serait de 231 500,00 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier son article L. 2311-7 applicable aux établissements publics de coopération intercommunale par renvoi de l'article L. 5211-36 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Larzac et Vallées dans leur dernière version en vigueur issue de l'arrêté préfectoral n° 12-2018-02-09-001 du 9 février 2018, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales, en particulier sa compétence en matière de Tourisme ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°13 du 15/12/2014 portant création d'un budget annexe Office de Tourisme ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°1-2-1 du 15/04/2025 portant adoption budget primitif principal de la Communauté de communes Larzac et vallées,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 1-2-3 du 15/04/2025 portant adoption du budget annexe primitif « Office de Tourisme »

Considérant que le budget annexe « Office de Tourisme », s'équilibre à 272 709,21 € en dépenses et en recettes de fonctionnement,

Décision :

Le Conseil Communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur Richard FIOL, Vice-Président délégué aux finances, et après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le versement d'une subvention de 231 500,00 € au budget Office de Tourisme 2025.

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 16/04/2025

Affiché le : 16/04/2025

Extrait certifié conforme,

Le Président,

Acte dématérialisé,

Christophe LABORIE



Extrait du registre des délibérations du Conseil
communautaire de la Communauté de communes

Larzac et vallées

SEANCE DU 15 AVRIL 2025 / 1-2-4

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
31	20	26

Date de la convocation : 8 avril 2025

Date d'affichage : 9 avril 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
Le 15 avril 2025 à 18h00

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe LABORIE, Président

Présents titulaires : Sabine AUSSEL, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Richard FIOU, Anne-Marie FRENEHARD, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Nicolas MURET, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, François RODRIGUEZ, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL.

Pouvoirs : Stéphanie ANDRIEU à Yves MALRIC, Thierry CADENET à Richard FIOU, Claudine DELACROIX-PAGES à Nicolas MURET, Lucien MOULIERES à Christophe LABORIE, Philippe MURATET à François RODRIGUEZ, Jérôme THIBAULT-LAURENT à Martine RODRIGUEZ.

Absents : Jean-Michel DAUMAS, Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBIAU, Aurélie MASSON.

Secrétaire de séance : Yves MALRIC

Vote du Budget primitif Transport A la Demande 2025

Monsieur Richard FIOU présente le projet de budget primitif 2025. Il commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

- fonctionnement :

- . dépenses : 38 538,75 €
- . recettes : 38 538,75 €

- investissement :

- . dépenses : 0,00 €
- . recettes : 0,00 €

Décision :

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur Richard FIOU, Vice-Président délégué aux finances, et après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le projet de budget primitif 2025,

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 16/04/2025

Affiché le : 16/04/2025

Extrait certifié conforme,
Le Président,
Acte dématérialisé
Christophe LABORIE



**Extrait du registre des délibérations du Conseil
communautaire de la Communauté de communes**

DEPARTEMENT
DE
L'AVEYRON

Larzac et vallées

SEANCE DU 15 AVRIL 2025 / 1-2-5

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
31	20	26

Date de la convocation : 8 avril 2025

Date d'affichage : 9 avril 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
Le 15 avril 2025 à 18h00

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe LABORIE, Président

Présents titulaires : Sabine AUSSEL, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Richard FIOL, Anne-Marie FRENEHARD, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Nicolas MURET, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, François RODRIGUEZ, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL.

Pouvoirs : Stéphanie ANDRIEU à Yves MALRIC, Thierry CADENET à Richard FIOL, Claudine DELACROIX-PAGES à Nicolas MURET, Lucien MOULIERES à Christophe LABORIE, Philippe MURATET à François RODRIGUEZ, Jérôme THIBAULT-LAURENT à Martine RODRIGUEZ.

Absents : Jean-Michel DAUMAS, Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBIAU, Aurélie MASSON.

Secrétaire de séance : Yves MALRIC

Vote du Budget primitif ZA Millau Larzac 2025

Monsieur Richard FIOL présente le projet de budget primitif 2025. Il commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

- fonctionnement :

- . dépenses : 1 259 195,05 €
- . recettes : 1 664 150,21 €

- investissement :

- . dépenses : 1 278 535,91 €
- . recettes : 1 278 535,91 €

Décision :

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur Richard FIOL, Vice-Président délégué aux finances, et après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le projet de budget primitif 2025,

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 16/04/2025

Affiché le : 16/04/2025

Extrait certifié conforme,

Le Président,

Acte dématérialisé

Christophe LABORIE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes

DEPARTEMENT
DE
L'AVEYRON

Larzac et vallées**SEANCE DU 15 AVRIL 2025 / 1-2-6**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
31	20	26

Date de la convocation : 8 avril 2025

Date d'affichage : 9 avril 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
Le 15 avril 2025 à 18h00

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe LABORIE, Président

Présents titulaires : Sabine AUSSEL, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Richard FIOU, Anne-Marie FRENEHARD, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Nicolas MURET, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, François RODRIGUEZ, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL.

Pouvoirs : Stéphanie ANDRIEU à Yves MALRIC, Thierry CADENET à Richard FIOU, Claudine DELACROIX-PAGES à Nicolas MURET, Lucien MOULIERES à Christophe LABORIE, Philippe MURATET à François RODRIGUEZ, Jérôme THIBAULT-LAURENT à Martine RODRIGUEZ.

Absents : Jean-Michel DAUMAS, Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBIAU, Aurélie MASSON.

Secrétaire de séance : Yves MALRIC

Vote du Budget primitif ZA SAUCLIERES 2025

Monsieur Richard FIOU présente le projet de budget primitif 2025. Il commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

- fonctionnement :

- . dépenses : 212 819,82 €
- . recettes : 212 819,82 €

- investissement :

- . dépenses : 256 404,91 €
- . recettes : 256 404,91 €

Décision :

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur Richard FIOU, Vice-Président délégué aux finances, et après en avoir délibéré à l'unanimité-approuve le projet de budget primitif 2025,

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 16/04/2025

Affiché le : 16/04/2025

Extrait certifié conforme,
Le Président,
Acte dématérialisé
Christophe LABORIE



Extrait du registre des délibérations du Conseil
communautaire de la Communauté de communes

Larzac et vallées

SEANCE DU 15 AVRIL 2025 / 1-2-6-1

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
31	20	26

Date de la convocation : 8 avril 2025

Date d'affichage : 9 avril 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
Le 15 avril 2025 à 18h00

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe LABORIE, Président

Présents titulaires : Sabine AUSSEL, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Richard FIOL, Anne-Marie FRENEHARD, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Nicolas MURET, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, François RODRIGUEZ, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL.

Pouvoirs : Stéphanie ANDRIEU à Yves MALRIC, Thierry CADENET à Richard FIOL, Claudine DELACROIX-PAGES à Nicolas MURET, Lucien MOULIERES à Christophe LABORIE, Philippe MURATET à François RODRIGUEZ, Jérôme THIBAULT-LAURENT à Martine RODRIGUEZ.

Absents : Jean-Michel DAUMAS, Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBIAU, Aurélie MASSON.

Secrétaire de séance : Yves MALRIC

Versement d'une avance remboursable au Budget Zone d'Activité de Sauclières

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier son article L. 2311-7 applicable aux établissements publics de coopération intercommunale par renvoi de l'article L. 5211-36 ;

Vu le même code, en particulier son article L. 2224.2

Vu les statuts de la Communauté de communes Larzac et Vallées dans leur dernière version en vigueur issue de l'arrêté préfectoral n° 12-2018-02-09-001 du 9 février 2018, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales, en particulier sa compétence en matière de Zone d'Activité Economique;

Vu la délibération du conseil communautaire du 28 janvier 2020 portant acquisition des terrains de la ZA Sauclières ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 6-4 du 18 juin 2020 portant création d'un budget annexe ZA Sauclières ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°1-2-1 du 15 avril 2025 portant adoption budget primitif principal de la Communauté de communes Larzac et vallées,

Vu la délibération du conseil communautaire n°1-2-6 du 15 avril 2025 portant adoption du budget annexe primitif « Z. A. Sauclières »

Considérant les contraintes liées aux travaux de viabilisation des terrains ;

Considérant dès lors que pour garantir l'équilibre budgétaire du budget Z. A. Sauclières , ce dernier doit recevoir une avance remboursable du budget principal d'un montant de 65 000,00 € ;

Mr Richard FIOL, vice-président délégué aux finances de la communauté, indique qu'il y a lieu de verser depuis le budget principal de la Communauté de communes Larzac et Vallées vers le budget annexe « Z. A. Sauclières » une avance remboursable d'un montant de 65 000,00 € qui sera remboursée au fur et à mesure des ventes des parcelles,

Décision :

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Richard FIOL, et après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le versement d'une avance remboursable de 65 000,00 € depuis le budget principal vers le budget annexe Z. A. Sauclières du compte 276351

Que cette avance sera remboursée au fur et à mesure des ventes des parcelles,

Autorise le Président le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 16/04/2025

Affiché le : 16/04/2025

Extrait certifié conforme,
Le Président,
Acte dématérialisé
Christophe LABORIE



Extrait du registre des délibérations

du Conseil communautaire

de la Communauté de communes Larzac et vallées

SEANCE DU 15 AVRIL 2025 / 1-2-7-1

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
31	20	26

Date de la convocation : 8 avril 2025

Date d'affichage : 9 avril 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 15 avril 2025 à 18h00

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe LABORIE, Président

Présents titulaires : Sabine AUSSEL, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Richard FIOL, Anne-Marie FRENEHARD, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Nicolas MURET, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, François RODRIGUEZ, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL.

Pouvoirs : Stéphanie ANDRIEU à Yves MALRIC, Thierry CADENET à Richard FIOL, Claudine DELACROIX-PAGES à Nicolas MURET, Lucien MOULIERES à Christophe LABORIE, Philippe MURATET à François RODRIGUEZ, Jérôme THIBAULT-LAURENT à Martine RODRIGUEZ.

Absents : Jean-Michel DAUMAS, Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBIAU, Aurélie MASSON.

Secrétaire de séance : Yves MALRIC

Versement d'une avance de trésorerie au budget annexe « Photovoltaïque »

Vu l'article L2121-29 du CGCT ;

Vu les instructions budgétaires et comptables (M4 et M57) ;

Vu la délibération n°2023-002 du 28 février 2023 portant création du budget annexe « photovoltaïque » ;

Considérant que ce budget est doté de l'autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie ;

Considérant la nécessité de faire face à des dépenses sur le budget 2025 avant même la perception de recettes ;

Monsieur le président propose de verser une avance budgétaire remboursable de 235 925,02 € du budget principal de la collectivité au budget annexe photovoltaïque en 2024 qui sera enregistré au compte 276351 du budget principal et sur le compte 1687 du budget annexe photovoltaïque afin d'équilibrer les budgets ;

Monsieur le président propose que cette avance soit remboursée chaque année en fonction des possibilités de financement du budget ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- de verser un montant de 235 925,02 € maximum au budget annexe « photovoltaïque » ;
- précise que le remboursement de l'avance de 235 925,02 € se fera chaque année en fonction des résultats de l'exercice et des prévisions budgétaires.

Fait à Cornus

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 16/04/2025

Affiché le : 16/04/2025

Extrait certifié conforme,
Le Président,
Acte dématérialisé
Christophe LABORIE



Larzac et vallées

SEANCE DU 15 AVRIL 2025 / 1-2-7

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
31	20	26

Date de la convocation : 8 avril 2025

Date d'affichage : 9 avril 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
Le 15 avril 2025 à 18h00

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe LABORIE, Président

Présents titulaires : Sabine AUSSEL, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Richard FIOL, Anne-Marie FRENEHARD, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Nicolas MURET, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, François RODRIGUEZ, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL.

Pouvoirs : Stéphanie ANDRIEU à Yves MALRIC, Thierry CADENET à Richard FIOL, Claudine DELACROIX-PAGES à Nicolas MURET, Lucien MOULIERES à Christophe LABORIE, Philippe MURATET à François RODRIGUEZ, Jérôme THIBAULT-LAURENT à Martine RODRIGUEZ.

Absents : Jean-Michel DAUMAS, Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBIAU, Aurélie MASSON.

Secrétaire de séance : Yves MALRIC

Vote du Budget primitif Photovoltaïque 2025

Monsieur Richard FIOL présente le projet de budget primitif 2025. Il commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

- fonctionnement :

- . dépenses : 16 500,00 €
- . recettes : 16 500,00 €

- investissement :

- . dépenses : 267 500,00 €
- . recettes : 267 500,00 €

Décision :

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Entendu l'exposé de Monsieur Richard FIOL, Vice-Président délégué aux finances, et après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le projet de budget primitif 2025,

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 16/04/2025

Affiché le : 16/04/2025

Extrait certifié conforme,

Le Président,

Acte dématérialisé

Christophe LABORIE



Extrait du registre des délibérations du Conseil
communautaire de la Communauté de communes

Larzac et vallées

SEANCE DU 15 AVRIL 2025 / 1-2-5-1

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
31	20	26

Date de la convocation : 8 avril 2025

Date d'affichage : 9 avril 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
Le 15 avril 2025 à 18h00

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe LABORIE, Président

Présents titulaires : Sabine AUSSEL, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Richard FIOL, Anne-Marie FRENEHARD, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Nicolas MURET, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, François RODRIGUEZ, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL.

Pouvoirs : Stéphanie ANDRIEU à Yves MALRIC, Thierry CADENET à Richard FIOL, Claudine DELACROIX-PAGES à Nicolas MURET, Lucien MOULIERES à Christophe LABORIE, Philippe MURATET à François RODRIGUEZ, Jérôme THIBAULT-LAURENT à Martine RODRIGUEZ.

Absents : Jean-Michel DAUMAS, Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBIAU, Aurélie MASSON.

Secrétaire de séance : Yves MALRIC

Versement d'une avance remboursable au Budget Zone d'Activité Millau Larzac

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier son article L. 2311-7 applicable aux établissements publics de coopération intercommunale par renvoi de l'article L. 5211-36 ;

Vu le même code, en particulier son article L. 2224.2

Vu les statuts de la Communauté de communes Larzac et Vallées dans leur dernière version en vigueur issue de l'arrêté préfectoral n° 12-2018-02-09-001 du 9 février 2018, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales, en particulier sa compétence en matière de Zone d'Activité Economique;

Vu la délibération du conseil communautaire du 31 janvier 2017 portant transfert suite à la NOTRe des terrains de la ZA Millau Larzac ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 08 du 14 novembre 2017 portant création d'un budget annexe ZA Millau Larzac ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°1-2-1 du 15 avril 2025 portant adoption budget primitif principal de la Communauté de communes Larzac et vallées,

Vu la délibération du conseil communautaire n°1-2-5 du 15 avril 2025 portant adoption du budget annexe primitif « Z. A. Millau Larzac »

Considérant les contraintes liées à divers travaux;

Considérant dès lors que pour garantir l'équilibre budgétaire du budget Z. A. Millau Larzac, ce dernier doit recevoir une avance remboursable du budget principal d'un montant de 135 000,00 € ;

Mr Richard FIOL, vice-président délégué aux finances de la communauté, indique qu'il y a lieu de verser depuis le budget principal de la Communauté vers le budget annexe Z. A. Millau Larzac une avance remboursable d'un montant de 135 000,00 € qui sera remboursée au fur et à mesure des ventes des parcelles,

Décision :

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Richard FIOL, et après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le versement d'une avance remboursable de 135 000,00 € depuis le budget principal vers le budget annexe Z. A. Millau Larzac du compte 276351.

Que cette avance sera remboursée au fur et à mesure des ventes des parcelles,

Autorise le Président le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 15/04/2025

Affiché le : 16/04/2025

Extrait certifié conforme,
Le Président,

Acte dématérialisé
Christophe LABORIE



Extrait du registre des délibérations du Conseil
communautaire de la Communauté de communes

Larzac et vallées

SEANCE DU 15 AVRIL 2025 / 1-3

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
31	20	26

Date de la convocation : 8 avril 2025

Date d'affichage : 9 avril 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
Le 15 avril 2025 à 18h00

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe LABORIE, Président

Présents titulaires : Sabine AUSSEL, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Richard FIOU, Anne-Marie FRENEHARD, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Nicolas MURET, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, François RODRIGUEZ, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL.

Pouvoirs : Stéphanie ANDRIEU à Yves MALRIC, Thierry CADENET à Richard FIOU, Claudine DELACROIX-PAGES à Nicolas MURET, Lucien MOULIERES à Christophe LABORIE, Philippe MURATET à François RODRIGUEZ, Jérôme THIBAULT-LAURENT à Martine RODRIGUEZ.

Absents : Jean-Michel DAUMAS, Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBIAU, Aurélie MASSON.

Secrétaire de séance : Yves MALRIC

Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Président informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°20231128_1_1 du conseil communautaire en date du 28/11/2023 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et que cette norme comptable s'appliquera au budget intercommunal et ses budget annexes Ordures Ménagères, Office de Tourisme, Zones d'Activités Millau Larzac et Sauclières.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Autoriser M. le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section pour l'ensemble des budgets à la norme M57,
- Donner tous pouvoirs à M. le Président à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Avec voix ; 26 pour, 0 abstention, 0 contre

- Autorise M. le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, pour l'ensemble des budgets à la norme M57,

- Donne tous pouvoirs à M. le Président à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Cornus

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission
A la Sous-Préfecture le : *16/01/2025*
Affiché le : *16/01/2025*

Extrait certifié conforme,
Le Président,
Acte dématérialisé
Christophe LABORIE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE
L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations

du Conseil communautaire de

la Communauté de communes Larzac et vallées

SEANCE DU 15 AVRIL 2025 / 02

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
31	20	26

Date de la convocation : 8 avril 2025

Date d'affichage : 9 avril 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
Le 15 avril 2025 à 18h00

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe LABORIE, Président

Présents titulaires : Sabine AUSSEL, Anne CALMELS, Thierry CARTAYRADE, Guy CAZOTTES, Magali COULET, Richard FIOL, Anne-Marie FRENEHARD, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Nicolas MURET, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, François RODRIGUEZ, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL.

Pouvoirs : Stéphanie ANDRIEU à Yves MALRIC, Thierry CADENET à Richard FIOL, Claudine DELACROIX-PAGES à Nicolas MURET, Lucien MOULIERES à Christophe LABORIE, Philippe MURATET à François RODRIGUEZ, Jérôme THIBAULT-LAURENT à Martine RODRIGUEZ.

Absents : Jean-Michel DAUMAS, Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBIAU, Aurélie MASSON.

Secrétaire de séance : Yves MALRIC

Objet : Retrait de la délibération 2024 -04 du 19 novembre 2024

Madame Le Président expose au conseil communautaire que Madame la Sous Préfète de Millau, lors de son contrôle de légalité, a demandé le retrait de la délibération n°2024-04 du 19 novembre 2024 relative à la prise de participation à la SAS Saint Martin du Durzon.

En effet, Monsieur Richard FIOL, conseiller communautaire est également administrateur de la SAS.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, Monsieur Le Président demande au Conseil de bien vouloir retirer la délibération 2024-04 du 19 novembre 2024.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

Retire la délibération 2024-04 du 19 novembre 2024 .

Fait à Cornus

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Accusé de réception en préfecture
012-241200906-20250415-20250415DL2-DE
Reçu le 16/04/2025

